

Madame Monsieur,

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASAM se tiendra le Jeudi 23 Février 2023 à 18h00 dans la salle polyvalente du club.

A ce titre, vous serez amenés à valider par votre vote, un certain nombre de décisions débattues et retenues par le comité directeur. Celles-ci font l'objet d'une présentation dans le document qui vous est adressé.

Concernant l'organisation des votes, deux possibilités vous sont offertes :

- 1) Vote en ligne sur Internet (site Balotilo) : Sans que vous n'en fassiez la demande, un Email vous sera adressé le vendredi 17 Février 2023 (bien vérifier dans vos spams). Vous aurez alors 4 jours, soit jusqu'au mardi 21 Février 2023 à 17h00, pour voter en ligne. Celles et ceux qui n'auraient pas reçu de message et qui désireraient voter sous cette forme auront la possibilité de contacter le secrétariat et de s'inscrire jusqu'à la date de clôture du scrutin.
- 2) Vote en présentiel : Les membres participants à l'Assemblée Générale pourront directement voter sur place.

Par ailleurs, vous seront transmis, ultérieurement, les documents nécessaires au bon déroulement du vote ainsi que les éléments utiles à votre réflexion, à savoir :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Ordre du jour
- Rapport d'activité 2021/2022 (avec mise au vote)
- Rapport financier de la saison 2021/2022 (avec mise au vote)
- Budget prévisionnel saison 2022/2023 (avec mise au vote)
- Élection du comité directeur
- Validation de l'élection à la présidence

L'ASAM compte sur votre présence pour se donner une nouvelle gouvernance et ainsi œuvrer à l'avenir du club.